

Les dix malentendus sur l'OMC.

Le débat ne prendra probablement jamais fin. Les opinions divergent quant au pour et au contre du système commercial «multilatéral» de l'OMC. En fait, l'une des fonctions essentielles du système est justement de fournir aux pays un cadre dans lequel ils peuvent confronter leurs opinions sur les questions commerciales. Les particuliers peuvent y participer, non pas directement, mais par l'intermédiaire de leurs gouvernements. Cependant, il est important que le débat se fonde sur une compréhension exacte du fonctionnement du système. La multiplication de ce genre de conférences s'efforce de dissiper dix malentendus fréquemment avancés.

1. L'OMC dicte les politiques
2. L'OMC préconise le libre-échange à tout prix
3. Les intérêts commerciaux priment sur le développement ...
4. ...et sur l'environnement
5. ... et sur la santé et la sécurité
6. L'OMC supprime des emplois et aggrave la pauvreté
7. Les petits pays sont impuissants à l'OMC
8. L'OMC est l'instrument de puissants groupes de pression
9. Les pays les plus faibles sont contraints de devenir Membres de l'OMC
10. L'OMC n'est pas démocratique.

Les contraintes de l'intégration maghrébine *

Rabah Fodil**

L'Union des pays du Maghreb arabe s'est réalisée dans le passé avec la dynastie d'El Mouahidine, (1147-1269). Plus tard, la majorité de ces pays a intégré l'empire ottoman. L'idée du grand Maghreb arabe s'est forgée par la suite, pendant la période de la lutte commune contre le colonialisme. Au début des années 50, cette idée est devenue un cadre de référence pour le mouvement révolutionnaire dans la région. Mais la question est relancée par trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie) à Tanger en 1958. Les mêmes pays ont renouvelé par la suite l'initiative en 1963, en signant un ensemble d'accords qui stipulent une coopération bilatérale dans les domaines économique, financier et commercial.

Le 17 février 1989 à Marrakech, les présidents des cinq pays du Maghreb ont signé le traité définitif de la création de l'Union du Grand Maghreb arabe. Ce dernier est devenu une nécessité absolue face aux grands regroupements commerciaux que connaît la scène mondiale. Cependant, les réalisations sont loin d'être au niveau des ambitions. De ce fait, on s'interrogera sur les contraintes qui empêchent la mise en oeuvre du processus d'intégration maghrébine.

I. Les contraintes économiques

En général, le facteur qui incite à la construction de zones de libre-échange, de marchés communs et d'unions douanières est la volonté d'étendre les marchés locaux, voire les espaces d'échanges, face aux mouvements de la croissance économique. La zone de libre-échange et le marché maghrébin commun visent la circulation des biens et services, des capitaux, des personnes et la liberté de résidence et de travail entre les pays maghrébins. Après une décennie de signature du traité de création de l'union

* Cet article est, dans sa version originale, écrit en langue arabe. Il a été traduit par l'auteur lui-même et corrigé et mis en forme par R. Boudjema.

** Chargé de cours -INPS.

du Maghreb arabe, il est nécessaire de s'interroger sur le degré de réalisation des objectifs contenus dans les articles du traité. Les échanges commerciaux intra-maghrébins ont-ils augmenté ? Dans le cas contraire, par quoi s'explique la faiblesse de ces échanges ?

1.1. Faiblesse de l'échange commercial intra maghrébin

L'examen de la structure du commerce extérieur de chaque pays du Maghreb et du commerce intra maghrébin révèle que les échanges commerciaux intra-maghrébins depuis trois décennies (1960 - 1989) sont restés constamment faibles. En 1986, la part des exportations intra-maghrébines dans les exportations globales du Maghreb n'a pas dépassé 1,2 % contre 1,2 % pour les importations. En 1975, cette part était de 0,8 % contre 0,5 % pour les importations. On remarque aussi que la part moyenne des importations intra-maghrébines n'a pas dépassé 4% durant la période 1988 - 1996. Ceci démontre que l'essentiel du commerce maghrébin se situe en dehors de l'espace économique maghrébin et même en dehors de la région arabe.

1.1.1. Les zones géographiques du commerce extérieur des pays de l'UMA

En examinant les données disponibles relatives au commerce extérieur des pays du Maghreb, on remarque que ces pays sont liés à plus de 60% de leurs échanges extérieurs aux marchés des pays industrialisés : la communauté économique européenne et les Etats Unis d'Amérique notamment. Les exportations des pays maghrébins sont dominées par les matières premières (pétrole, gaz, phosphate, fer) et leurs importations, par les biens alimentaires, les matières premières agricoles et les produits manufacturés.

1.1.2. La structure du commerce extérieur des pays de l'UMA.

Les données disponibles relatives au commerce extérieur des pays du Maghreb rendent compte de la dépendance de ces pays à l'égard des marchés des pays industrialisés. Aussi, une législation propre à la zone du libre échange et plus encore, le démantèlement des obstacles douaniers administratifs entre les pays de l'UMA ne sont-ils pas suffisants pour

augmenter les échanges commerciaux entre eux et garantir une meilleure intégration entre leurs économies.

1.2. Les services commerciaux

Les opérations de commerce extérieur se basent sur des données relatives à la nature des produits échangés, à leurs prix et qualité. L'échange commercial exige aussi des informations fiables sur les moyens de paiements et d'assurance des opérations d'exportation et d'importation, les lignes et les moyens de transport disponibles et sur les agents locaux. Ces informations existent dans les pays industrialisés. Leurs sources sont les annonces, la publicité, les bureaux d'affaires et les foires qui s'organisent régulièrement. Dans les pays de l'Union européenne (UE), les services financiers ont une importance majeure. Il leur est consacré une part de 7 % du produit intérieur brut des pays de l'Union. Quant au nombre d'emplois qui y est observé, il représente trois millions. Ajoutons à cela que ces pays disposent de lignes de transport terrestre, maritime et aérien développées, ce qui facilite les opérations d'échanges entre un pays du Maghreb et un pays européen. Par contre, les pays de l'UMA ne disposent pas de tels moyens, services et informations, ce qui explique la faiblesse des échanges commerciaux entre eux, voire de leur intégration.

1.3. Les moyens et les procédés de paiements

La majorité des paiements des échanges entre les pays du Maghreb est effectuée en devises, alors que ces mêmes pays ont souvent un besoin de financement en devises. L'utilisation des monnaies étrangères dans les échanges entre les pays du Maghreb explique en partie, la faiblesse du volume des échanges commerciaux entre eux. Aussi, est-il nécessaire pour ces mêmes pays de créer des formes d'intégration monétaire partielles. Celles-ci peuvent être de nature à alléger les obstacles qui entravent encore la circulation des marchandises et des facteurs de production entre ces pays et maintenir leurs possibilités d'intégration économique en particulier et de développement, en général.

En plus, le problème principal qu'il importe de souligner est qu'il est difficile pour les pays maghrébins de réaliser une intégration monétaire complète entre eux sans leur union politique préalable. Il s'agit alors de faire

un choix adéquat du type d'intégration monétaire partielle qu'il faudra réaliser, d'autant que l'intégration monétaire et l'intégration économique sont intimement liées.

En effet, on ne peut imaginer une augmentation du volume du commerce intra-maghrébin, en l'absence d'une ou plusieurs solutions au problème des moyens et des procédés de paiement, notamment dans une situation où les monnaies des pays du Maghreb ne peuvent être convertibles sans contraintes. Il est nécessaire d'instaurer une *monnaie maghrébine commune* susceptible d'être utilisée dans le cadre des échanges intra-maghrébins ou choisir une forme parmi les formes d'union monétaire possibles, comme l'union de paiements ou l'union de monnaie. Cependant, la réalisation de l'une de ces formes reste dépendante de la volonté politique.

A titre d'illustration, les pays de la Communauté Economique Européenne ont entamé une coopération monétaire entre eux, depuis février 1969, laquelle est couronnée le 01 janvier 1999, par la naissance d'une unité monétaire commune : l'euro.

A contrario, malgré la réalisation de quelques progrès, notamment dans le domaine de l'échange des produits agricoles, la coopération entre les pays du Maghreb, est encore loin de pouvoir asseoir des bases solides pour leur intégration économique. Le non-respect par les pays membres de l'Union des lois, règles et des étapes approuvées explique en partie, cette situation. Cela, s'ajoute à la faiblesse des appareils productifs des économies des pays membres et l'absence d'une stratégie d'intégration à même de pouvoir résorber. En outre, le bas niveau de développement des réseaux de transport de télécommunications, des services commerciaux et des moyens de paiements a contribué à l'affaiblissement de l'échange commercial intra-maghrébin. Aussi, est-il utile d'abandonner l'approche aux termes de laquelle la création d'une zone de libre échange, d'un marché commun et démantèlement des contraintes administratives et douanières entre les pays de l'UMA permettraient la réalisation automatique de progrès en matière d'intégration économique. Il faut penser même que la rupture des échanges commerciaux intra-maghrébins actuels seront sans grandes incidences sur les économies maghrébines. Ceci dénote leur faible interaction économique.

1.4. Les firmes multinationales

Le phénomène d'extension des activités des firmes multinationales a attiré l'attention de bon nombre d'observateurs de l'économie internationale. Ces derniers associent à ces firmes un rôle majeur dans le développement de l'économie et la généralisation de la révolution scientifique et technique. Leur argumentation est que les projets industriels requièrent un grand marché et une technologie développée, que seules ces firmes sont capables de réaliser. Dans les pays maghrébins, l'intervention des firmes multinationales est observée dans les industries d'extraction et d'approvisionnement qui occupent 57% du volume total d'investissement qui a lieu dans ces pays contre 11% dans les secteurs de l'agriculture et du transport.

Une présence utile des firmes multinationales dans l'espace économique maghrébin doit avoir lieu :

- dans les industries légères qui ne polluent pas l'environnement, telles que les industries électroniques, électriques,
- dans les secteurs d'activité qui sont de nature à permettre l'intégration de la région maghrébine dans son ensemble. Ceci revient à ne pas réaliser des industries qui constituent le dernier maillon de la chaîne productive. Exemple : assemblage de véhicules, d'équipements électroniques et d'autres biens durables, qui risque de donner à l'industrie maghrébine, un caractère fragmentaire et détaché de la structure des activités locales ;
- dans les biens qui trouvent l'essentiel de leurs conditions de production et d'utilisation à l'intérieur de l'intervalle économique maghrébin.

La stratégie des firmes multinationales doit être compatible avec la stratégie de développement maghrébin qui doit viser entre autres objectifs, l'intégration économique. Il est tout à fait clair que ces firmes sont motivées par la réalisation des profits importants et rapides. Ont-elles alors tendance à utiliser les matières premières non renouvelables (par exemple : le pétrole, le gaz, métaux...) en adoptant souvent un rythme d'exploitation qui n'est pas forcément respectueux de l'intérêt des Etats maghrébins.

II. Les autres contraintes de l'intégration maghrébine.

Il était possible d'insérer la différence de superficie et de population parmi les contraintes économiques. Mais nous avons préféré les classer en tant qu'autres contraintes et les traiter comme telles.

2.1. Les différences en matière de population et de superficie

Un simple examen des cartes géographiques des pays du Maghreb, permet de remarquer aisément qu'il existe des différences entre ces pays, en matière de superficie.

En effet, certains pays, comme l'Algérie et la Libye possèdent une superficie étendue et d'autres comme la Tunisie, des superficies limitées. A titre de comparaison, la superficie de l'Algérie dépasse celle de l'ensemble des trois pays : Maroc, Tunisie et Mauritanie. A elle seule, elle représente 41% de la superficie totale de l'UMA, 14 fois celle de la Tunisie et 5 fois celle du Maroc. En matière démographique, la population totale de l'Algérie et du Maroc représente plus de $\frac{3}{4}$, soit 77% de la population totale de l'UMA. La population du Maroc dépasse la population totale des trois pays : Tunisie, Mauritanie et Libye ; elle s'élève 03 fois la population de Tunisie, 05 fois celle de Libye et 12 fois celle de Mauritanie. Ces différences sur les plans de la superficie et de la population entre les pays maghrébins ne sont des phénomènes nouveaux. Elles sont évoquées seulement dans le but de montrer leurs poids dans les contraintes que rencontre le projet d'intégration économique maghrébin. En général, les pays dont la superficie est grande et la population importante ont tendance à vouloir maîtriser la prise de décision et à orienter selon leurs propres intérêts, le processus d'intégration économique du groupe auquel ils appartiennent. Par contre, les pays dont la superficie est restreinte et peu peuplée, notamment s'ils possèdent des richesses naturelles et des ressources financières importantes ont tendance à développer une grande méfiance à l'égard des pays qui se caractérisent par une plus grande population ou superficie

Les craintes de certains pays d'être dominés par d'autres constitues de par les réticences qu'elles génèrent, un sérieux obstacle qui risque d'entraver le processus d'intégration économique, voire à le vider de son sens. Il faut néanmoins souligner que ces différences de superficie et de population qui suscitent au niveau de certains Etats, de vives inquiétudes ne

sont pas spécifiques aux pays du Maghreb. Elles sont observées aussi dans les pays de l'Union Européenne (UE). A titre d'illustration, la population de l'Union représentée par 15 pays, dépasse 380 millions de personnes en 1996. Dans ce chiffre, l'Allemagne compte pour 81,7 millions, l'Angleterre pour 58,8 millions, la France pour 58,4 millions, l'Italie pour 57,3 millions et l'Espagne pour 39,3 millions, soit 77,4% de la population totale de l'Union européenne.

A titre de comparaison, à elle seule, la population allemande dépasse celle de 10 pays de l'UE réunis ; elle représente 204, 22 ; 16 ; 15 et 10 fois respectivement, la population du Luxembourg, d'Irlande, de la Finlande, du Danemark et d'Autriche.

En ce qui concerne le taux de chômage, il s'élève à 4% au Luxembourg, 4,8% en Autriche, 6,4% en Hollande. Par contre dans d'autres pays, ce taux est plus important : il atteint 22,3% en Espagne, 17,7% en Finlande et 11,8% en France. D'autres différences non moins importantes sont également observées au niveau des salaires et des prix. Une politique structurelle est cependant menée au niveau de l'Union en vue de permettre aux pays les moins développés d'intégrer, dans le cadre de la concurrence, le grand marché européen. On notera que les pays de l'union adoptent deux approches : une *approche concurrentielle* dans l'espace économique européen (EEE) et une *approche d'intégration*, car les économies doivent intégrer entre elles pour représenter un poids économique significatif

2.2. Les différences en matière de production de richesses

L'examen des données disponibles montre que le produit national brut par tête à l'échelle du Maghreb est de 1820 dollars. Cette moyenne masque cependant qui existent entre les pays. A titre d'exemple, le PNB par tête est de 3800 dollars en Libye, soit 4 fois celui de la Mauritanie et un seuil supérieur à celui observé dans l'ensemble économique représenté par l'Algérie et le Maroc. Le PNB algérien a atteint 45.8 milliards de dollars en 1996, soit 41 fois celui de la Mauritanie.

Ces différences économiques et sociales observées au niveau des pays du Maghreb semblent constituer un véritable obstacle à leur intégration, alors qu'à l'échelle européenne, les différences similaires, parce

que prises en charge de manière sérieuse, n'ont pas empêché le processus d'intégration économique de s'y réaliser.

Il est nécessaire que les autorités maghrébines en charge de l'intégration accorde plus d'importance à ce projet, en y voyant d'abord une voie de transformation de la réalité économique maghrébine touchée par le sous-développement et la dépendance. Il s'agit en d'autres termes d'asseoir dans la région, un pôle politico-économique jugé nécessaire dans le cadre de la mondialisation.